



13 Rue du Port – 30220 AIGUES-MORTES

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES ARRETES DU PRESIDENT
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
TERRE DE CAMARGUE**

ARRETE N° 2020-19

**Désignation des représentants des élus devant siéger
au Comité Technique**

Le Président de la Communauté de Communes Terre de Camargue ;

Vu la Loi 83-634 du 13 Juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Vu le Décret 85-565 du 30 mai 1985 relatif aux comités techniques paritaires des collectivités territoriales et de leurs établissements publics,

Vu la délibération n°2018-09-127 du conseil communautaire du 24 septembre 2018 relative à la « fixation du nombre de représentants du personnel et institution du paritarisme au sein du Comité Technique (CT) de la Communauté de communes Terre de Camargue »,

Vu l'installation du Conseil communautaire de la Communauté de Communes Terre de Camargue en date du 15 juillet 2020 avec l'élection du Président et des Vice-présidents,

Considérant qu'il est de la responsabilité du Président de désigner les représentants des élus devant siéger au CT,

ARRETE

ARTICLE UNIQUE : Les représentants ci-après sont désignés pour siéger au Comité Technique de la Communauté de communes Terre de Camargue :

	TITULAIRES	SUPPLEANTS
Représentants de la Communauté de communes	Florent MARTINEZ (Président du CT)	Jean-Paul CUBILIER
	Chantal VILLANUEVA	Pierre MAUMEJEAN
	Jean-Claude CAMPOS	Josiane ROSIER-DUFOND
	Thierry FELINE	Arlette FOURNIER
	Françoise LAUTREC	Françoise DUGARET

Fait à Aigues-Mortes, le **21 SEP. 2020**
Le Président,
Robert CRAUSTE



Le Président,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa publication.